

SIMIANE COLLONGUE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2014

Sur convocation du Maire sortant, Monsieur Michel BOYER, les membres du nouveau Conseil Municipal se sont réunis le 04 avril à 18h00.

Mr Michel BOYER procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux élus.

L'ensemble des élus sont présents, Madame Marie Claire TARDY est excusée, elle est représentée par procuration par Monsieur Michel BOYER.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Il vous est proposé de désigné Monsieur Michel BOISRAMÉ secrétaire de séance pour assurer ces fonctions. Il n'y a pas d'observation, et Monsieur Michel BOISRAMÉ les accepte.

Monsieur Michel BOYER, appelle Monsieur Jean LEPESQ doyen de l'assemblée élue, pour assurer la Présidence du Conseil et lui donne la parole :

1- ÉLECTION DU MAIRE :

Se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean LEPESQ, le plus âgé des membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions légales du Code Général des Collectivités Territoriales, article L2122-8, le Conseil Municipal de SIMIANE COLLONGUE.

Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur entant que doyen de cette assemblée nouvellement élue, de présider le début de ce Conseil Municipal.

Ce conseil sera consacré à l'élection du Maire et de ses Adjoints.

L'élection d'un Maire est un moment privilégié dans la vie d'un Conseil Municipal. Il marque le départ d'une mandature de six années au service des SIMIANAISES et des SIMIANAIS.

Conformément au point 1 de l'ordre du jour, vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-7, nous allons procéder, maintenant à l'élection du premier magistrat de notre commune.

Cette élection se fera au bulletin secret, à la majorité absolue des suffrages.

J'appelle celles et ceux qui se portent candidat à se faire connaître.

Monsieur Philippe ARDHUIN est candidat.

Monsieur Michel BOYER, indique que la liste « SIMIANE ENSEMBLE » ne présente pas de candidat.

Monsieur Jean LEPESQ appelle deux conseillers en qualité de scrutateur.

Après l'appel nominatif tous les conseillers municipaux ont votés.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins : 29 (vingt neuf)
- Bulletins blancs ou nuls : 6 (six)
- Suffrage exprimés : 23 (vingt trois)

A obtenu la majorité absolue des suffrages :

Monsieur Philippe ARDHUIN : 23 (vingt trois) voix

Monsieur Philippe ARDHUIN est proclamé Maire de la commune de SIMIANE COLLONGUE.

Monsieur Jean LEPESQ laisse la Présidence à Monsieur Philippe ARDHUIN, nouveau Maire élu.

Monsieur le Maire remercie son conseil de la confiance qu'il vient de lui témoigner, et passe la parole à Monsieur Michel BOYER.

ANNEXE 1 : allocution de Monsieur Michel BOYER

Monsieur le Maire reprend la parole :

ANNEXE 2 : allocution de Monsieur Philippe ARDHUIN Maire de SIMIANE COLLONGUE

2- DÉTERMINATION DU POSTE D'ADJOINTS :

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général de Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% De l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 (huit) Adjoints.

Il vous propose la création de 8 (huit) postes d'Adjoints.

Après avoir délibéré ; le Conseil Municipal décide par 26 (vingt six) voix pour et 3 (trois) Abstentions, la création de 8 (huit) postes d'Adjoints.

3-ÉLECTION DES ADJOINTS :

Monsieur le Maire :

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-7-2 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'Adjoints au Maire à 8 (huit);

Considérant que, dans les communes de 1000 habitants et plus, les Adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Monsieur le Maire appelle les listes candidates aux postes d'Adjoints.

« SIMIANE AUTREMENT » présente une liste complète.

« SIMIANE ENSEMBLE » ne présente pas de liste.

Monsieur Le Maire appel deux conseillers en qualité de scrutateur.

Premier tour de scrutin, après l'appel nominatif, Monsieur le Maire et tous les conseillers municipaux ont voté.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins : 29 (vingt neuf)
- Bulletins blancs ou nuls : 6 (six)
- Suffrages exprimés : 23 (vingt trois)

La liste « SIMIANE AUTREMENT » a obtenu 23 (vingt trois) voix.

La liste « SIMIANE AUTREMENT », ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés Adjoints au Maire :

- Monsieur Michel KASMAREC, 1^{er} Adjoint au MAIRE : 23 (vingt trois) voix,
- Madame Myriam CACCAVELLI, 2^{ème} Adjoint au MAIRE : 23 (vingt trois) voix,
- Monsieur Philippe CHANTRAINE, 3^{ème} Adjoint au MAIRE : 23 (vingt trois) voix,
- Madame Dominique VALERA, 4^{ème} Adjoint au MAIRE : 23 (vingt trois) voix,
- Monsieur Jean LEPESQ, 5^{ème} Adjoint au MAIRE : 23 (vingt trois) voix,
- Madame Sylvie YEROUNIAN, 6^{ème} Adjoint au MAIRE : 23 (vingt trois) voix,
- Monsieur Gérard FRACONNE, 7^{ème} Adjoint au MAIRE : 23 (vingt trois) voix,
- Madame Isabelle CAUET, 8^{ème} Adjoint au MAIRE : 23 (vingt trois) voix,

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Monsieur Le Maire précise que 3 postes de délégués sont créés :

Monsieur Jérémie PASTORE,

Monsieur Gilbert ZUNINO,

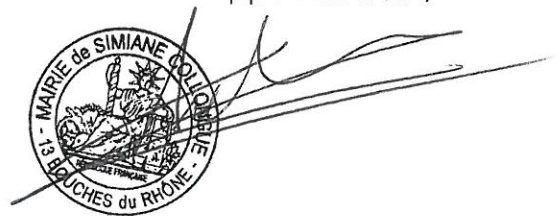
Monsieur Léonard BALDOCCHI,

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h15.

Le secrétaire de séance,
Michel BOISRAMÉ,



Le Maire,
Philippe ARDHUIN,



Pièces jointes : ANNEXE 1 (allocution de Mr Michel BOYER)
ANNEXE 2 (allocution de Mr Philippe ARDHUIN)
Pouvoir de Madame Marie Claire TARDY
Liste des conseillers

MESDAMES MESSIEURS LES ELUS

MESDAMES MESSIEURS

AU NOM DES ELUS DE LA LISTE SIMIANE ENSEMBLE, JE VOUDRAIS TOUT D ABORD REMERCIER L'ENSEMBLE DES ELECTRICES ET DES ELECTEURS QUI NOUS ONT FAIT CONFIANCE POUR CE SCRUTIN ET FELICITER LES ELUS MAJORITAIRES.

NOUS N'AVONS PAS PRESENTE DE CANDIDAT AU POSTE DE MAIRE IL EST, EN EFFET, LOGIQUE QUE LA LISTE QUI A REMPORTE LE SCRUTIN ASSUME LE CHOIX DES ELECTRICES ET ELECTEURS .IL EN SERA DE MEME POUR LES ADJOINTS .

JE VOUDRAIS VOUS DIRE, MONSIEUR LE MAIRE, QUE NOUS LAISSONS DES FINANCES SAINES, UNE MAIRIE EN ORDRE DE FONCTIONNEMENT NORMAL, DES EMPLOYES MUNICIPAUX COMPETENTS :AUTANT D'ATOUTS POUR UNE EQUIPE MUNICIPALE QUI DEMARRE UN MANDAT.

J'AI ,DURANT MES MANDATS PASSES, TOUJOURS OEUVRE POUR QUE SIMIANE AIT SA PLACE ,TOUTE SA PLACE AUPRES DES INSTANCES INTERCOMMUNALES (CPA ,SIGV, SIPA, CISPD). J'EMETS LE SOUHAIT QUE CELA CONTINUE A ETRE LE CAS .

VOUS ALLEZ AVOIR A MENER UN COMBAT DIFFICILE, CELUI DE LA METROPOLE . SI J'AI UN SOUHAIT A FORMULER C'EST QUE, COMME J'AI PU LE FAIRE AU COURS DE CES DERNIERS MOIS ,VOUS VOUS ENGAGIEZ POUR QUE NOTRE VILLAGE SOIT LE MOINS PERDANT POSSIBLE APRES LA MISE EN PLACE EFFECTIVE DE CETTE DERNIERE .

DEMOCRATE ET RESPECTUEUX DES INSTITUTIONS J'AI VOULU QUE LA PASSATION DES DOSSIERS ENTRE LES ADJOINTS SORTANTS ET ENTRANTS SE PASSE AU MIEUX. J'ESPERE QUE CELA ETE LE CAS.

POUR LES 6 ANS A VENIR LES ELUS DE LA LISTE SIMIANE ENSEMBLE SERONT, N'EN DOUTEZ PAS, DANS UNE OPPOSITION CONSTRUCTIVE ET ATTENTIVE A LA NOTION D'INTERET GENERAL QUI A TOUJOURS ETE LA NOTRE .

ILS S'IMPLIQUERONT DANS LES COMMISSIONS MUNICIPALES POUR APPORTER LEUR POINT DE VUE :CELUI DE LA SOLIDARITE, DE L'ACTION SOCIALE, ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE INDISPENSABLES POUR FAIRE AVANCER NOTRE VILLAGE AUQUEL NOUS SOMMES TOUS ATTACHES.

JE SOUHAITE AVEC MES COLLEGUES POUR LE BIEN DE NOTRE COMMUNE BONNE CHANCE A LA NOUVELLE EQUIPE MUNICIPALE.

**Allocution de Monsieur Philippe ARDHUIN,
Maire de SIMIANE COLLONGUE**

Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux,
Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Je commencerai mes propos par des remerciements :

Merci, aux Simianaises et aux Simianais de leur mobilisation avec plus de 71 % de participation à ces élections municipales, et tout particulièrement, aux électrices et aux électeurs qui ont partagés nos valeurs en accordant leur confiance à la liste Simiane-Autrement.

Merci à mes colistiers de m'avoir fait confiance pour un Simiane autrement.

Je voudrai ce soir, saluer les élus de l'opposition et leur dire qu'ils auront leur place au sein du conseil municipal et dans les commissions municipales qui, pour moi, sont un espace de démocratie constructive.

Les Simianaises et les Simianais ont choisi notre programme dont je rappellerai ici les lignes directrices.

- Le développement maîtrisé de la commune pour préserver notre cadre de vie et nos finances.
- La démocratie locale.
- La redynamisation du village.
- La politique de logement pour les Simianais et notamment pour que nos enfants puissent rester au village.

Notre cadre de vie doit être maîtrisé et optimisé durant ces prochaines années.

Cette feuille de route ambitieuse est à la hauteur de l'attente de chacun d'entre vous, mon équipe est prête à relever ce défi et dans une gestion équitable et transparente.

La campagne électorale est derrière nous, je renouvelle ce soir ma détermination et mon engagement d'être le Maire de tous les SIMIANAIS. Je défendrai avec pugnacité les intérêts de la commune auprès de nos partenaires institutionnels.

Vous pouvez compter sur moi comme sur mon équipe.

Nous serons à votre service durant les 6 années de ce nouveau mandat, pour que SIMIANE soit un village où chacun d'entre vous puisse s'épanouir.

Le 04 Avril 2014
